

Que faire en cas de contact

Mesures applicables en cas de contact avec du sang ou des liquides biologiques contenant du sang

Mesures immédiates

Piqûres, coupures, égratignures, morsures

- Nettoyer la plaie avec de l'eau et du savon
- Désinfecter (p.ex. avec de l'alcool à 70 %)

Projections dans les muqueuses (bouche, nez, yeux)

- Rincer abondamment avec de l'eau ou une solution physiologique

Contact avec des lésions cutanées (ulcérations, exanthèmes, etc.)

- Nettoyer avec de l'eau et du savon
- Désinfecter (p.ex. avec de l'alcool à 70 %)

Annonce immédiate

Aux supérieurs

Au médecin compétent (service médical du personnel, urgences)

- Jour:
- Nuit ou week-end:

Mesures médicales urgentes

Le médecin compétent prendra immédiatement les mesures suivantes.

- Examen du risque d'infection
- Début immédiat (dans un délai de quatre heures) d'une prophylaxie post-exposition VIH, si indiquée
- Contrôle du statut vaccinal contre l'hépatite B
- Dosage des anticorps (VIH, hépatite B et C)
- Éventuellement poursuite de la prophylaxie post-exposition VIH et de l'administration d'immunoglobulines contre l'hépatite B ou vaccination de rappel

Ne perdez pas de temps

Informations complémentaires

- Prévention des infections transmises par voie sanguine dans le secteur sanitaire:
www.suva.ch/2869-30.f
- Recommandations actuelles de l'OFSP relatives à la prise en charge du personnel de santé après accident exposant au sang ou à d'autres liquides biologiques